



DECISION DU PRESIDENT N°23DC19

SIGNATURE DU MARCHÉ N° 23A0003 POUR LA FOURNITURE DE NEUF VEHICULES ELECTRIQUES ET LA REPRISE D'ANCIENS VEHICULES THERMIQUES

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 3 mai 2023, a été envoyé un avis de publicité au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour l'acquisition de neuf véhicules électriques, sous la forme d'un appel d'offres ouvert décomposé en deux lots :

- Lot n° 1 : acquisition de huit véhicules électriques type petit utilitaire, avec reprise de huit anciens véhicules thermiques,
- Lot n° 2 : acquisition d'un véhicule électrique léger type citadine avec reprise d'un ancien véhicule thermique ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 5 juin 2023, quatre plis ont été remis dans les délais :

- Services Véhicules Utilitaires Légers pour le lot n° 1,
- Société Industrielle et Commerciale du matériel automobile pour les lots n° 1 et 2,
- DG8 Motors pour les lots n° 1 et 2,
- Distribution Automobile du Pays de Gex pour les lots n° 1 et 2 ;

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par la Direction Valorisation Matière, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 juin 2023 a décidé de suivre les propositions de notation et de classement et d'attribuer les marchés aux sociétés Services Véhicules Utilitaires Légers pour le lot n° 1 et Société Industrielle et Commerciale du matériel automobile pour le lot n° 2 ;

DECIDE

Article 1er : de signer le marché n° 23A0003 pour l'acquisition de huit véhicules électriques type petit utilitaire, avec reprise de huit anciens véhicules thermiques (lot n° 1) avec la société Services Véhicules Utilitaires Légers, pour un montant total de 181 600 euros HT.

Article 2 : de signer le marché n° 23A0003 pour l'acquisition d'un véhicule électrique type citadine, avec reprise d'un ancien véhicule thermique (lot n° 2) avec la Société Industrielle et Commerciale du matériel automobile, pour un montant total de 22 980,65 euros HT.

Article 3 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valsenhône, le 17/07/2023

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- notification le

Le Président,
Serge RONZON